

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai à 19h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.

Étaient présents : M LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON, Maires adjoints,
M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, M. BETTI, MME MARY, MME FLAMENT, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOË, MME DE RYCKE, MME BALRADJE, MME TISSOT et M. FRIMON-RICHARD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : MME BOURDAIS par M. BRÉHIER, M. MONROIG par MME ROCH, MME RAFOUJAULT par MME DELAVOIX

Absents excusés : M. TOULZAC

Madame TISSOT est arrivée en cours de séance (question n° 3).

M. FRIMON-RICHARD est arrivé en cours de séance (question n°6)

Madame CHARREAU a été élue secrétaire de séance.

A l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des élus de bien vouloir, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, se prononcer sur la tenue à huis clos de la séance. L'assemblée n'émet pas d'objection.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n° 2020-019-1 du 4 juin 2020 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 2021-029-14 du 17 mars 2021 portant action de formation « AXOS ». L'organisme AXOS sis 5 rue du Vaulorin – WISSOUS (91320) a été retenu pour assurer l'action de formation « Habilitation électrique B1V-B2V-BR-BC-BE » qui aura lieu le 7 décembre 2021, pour un montant de 300.00 euros TTC.

Décision n° 2021-030-14 du 18 mars 2021 portant action de formation « AXOS ». L'organisme AXOS sis 5 rue du Vaulorin – WISSOUS (91320) a été retenu pour assurer l'action de formation « Habilitation électrique BS- BE MANOEUVRE » qui aura lieu le 4 juin 2021, en distanciel au sein des locaux de la mairie, pour un montant de 246.00 euros TTC.

Décision n° 2021-031-14 du 18 mars 2021 portant action de formation « EFPR ». La décision n° 2021-017-14 est abrogée.

Décision n° 2021-032-3 du 18 mars 2021 portant sur la passation d'avenants de transfert de deux accords-cadre conclus avec la société Dactyl Buro Office. Deux avenants pour l'achat des fournitures administratives et scolaires ont été conclus avec la société Dactyl Buro Office sont transférés à la société SAS Lacoste sise 15 allée de la Sarriette, ZA Saint Louis à Le Thor (84250).

Décision n° 2021-033-3 du 29 mars 2021 portant passation d'un contrat pour l'entretien et la vérification des extincteurs. Un contrat est conclu avec la société Siidef sise 3 impasse Jean Jaurès à Arpajon (91290) pour un montant annuel de 874.69 euros HT, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021 et renouvelable tous les ans par reconduction tacite. Celui-ci ne pourra excéder quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Décision n° 2021-034-3 du 29 avril 2021 portant passation d'un marché pour les travaux d'extension du restaurant scolaire Jean Moulin. Un marché est conclu avec les entreprises suivantes pour un montant total de 182 258.43 euros HT :

- Pour le lot 1 (terrassement - gros œuvre - VRD) : la société SKYWALL, sise 29-31 chemin des Grouettes à CERNY (91590), pour un montant de 92 000.00 euros HT,
- Pour le lot 2 (étanchéité) : la société Etanchéité Technique Bâtiment S.A.S, sise 20 chemin des Grouettes à CERNY (91590) pour un montant de 16 504.53 euros HT,
- Pour le lot 3 (menuiseries extérieures – serrurerie) : la société Technic Baie SARL, sise 4 rue Léonard de Vinci au Plessis Pâté (91220) pour un montant de 27 168.65 euros HT,
- Pour les lots 4 (doublage thermique et faux plafonds) et 5 (menuiseries intérieures) : la société Sorbat 77, sise ZAC de l'Europe – 295, avenue de l'Europe à Saint Fargeau Ponthierry (77310) pour un montant de 13 302.00 euros HT,
- Pour le lot 6 (peintures – sols souples) : la société SARL Bruno Noël, sise 5 ter chemin de la Marinière à Marolles en Hurepoix (91630) pour un montant de 13 396.25 euros HT,
- Pour le lot 7 (chauffage – ventilation) : la société Leduc Habitat, sise 74 rue du Grand Noyer à La Ville du Bois (91620) pour un montant 9 930.00 euros HT,

- Pour le lot 8 (électricité) : la société Sodelec, sise 2 impasse des Meuniers à Egly (91520) pour un montant de 9 957.00 euros HT.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines. **DIT** que la présente convention prendra effet dès sa signature pour une durée de trois ans.

INSTAURE, à compter du 1^{er} janvier 2021, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la Commune d'EGLY dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé,

PREND ACTE du bilan des formations des élus locaux pour l'année 2020 joint en annexe au Compte Administratif du même exercice.

PREND ACTE du tableau des acquisitions et cessions immobilières- exercice 2020.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part. **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2020.

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté en réalisation comme suit :

Résultat 2020			
	Fonctionnement	Investissement	Cumulé
Recettes	5 316 922.06	1 571 021.13	6 887 943.19
Dépenses	4 650 298.52	2 344 628.65	6 994 927.17
Résultat de l'exercice	666 623.54	-773 607.52	-106 983.98
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	1 152 163.00	688 592.24	1 840 755.24
Résultat cumulé	1 818 786.54	-85 015.28	1 733 771.26
<i>Restes à réaliser recettes</i>		<i>102 161.00</i>	
<i>Restes à réaliser dépenses</i>		<i>146 212.78</i>	
Besoin ou excédent de financement		-129 067.06	
Affectation 1068	330 000.00		
Report 2020	1 488 786.54		

DÉCIDE D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- **Affectation 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé** 330 000,00 €
- **Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)** 1 488 786,54 €

PREND ACTE de la présentation du rapport du F.S.R.I.F. pour l'année 2020.

Informations diverses :

Madame DELAVOIX annonce les prochains événements culturels :

- **Judi 1^{er} juillet 2021 en fin d'après-midi (18h00), spectacle intitulé « PRENDS EN DE LA GRAINE »** qui sensibilise les plus jeunes à la présence animal présenté, dans le parc de la Mairie, par la Compagnie des Plumés. La sensibilisation se fait au moment du montage et de l'installation des poules. Cela crée tout de suite une attraction. Les gens vont alors s'approcher instinctivement et commencer à leur poser mille questions sur notre présence et les variétés des poules qu'ils voient. Il y a automatiquement un travail de sensibilisation qui se met en place, et la compagnie est bien évidemment là pour répondre aux questions qu'on leur pose. On pourrait imaginer que des classes élémentaires viennent rencontrer la compagnie sur le lieu de représentation pour leur donner envie de venir voir ensuite le spectacle avec leur parent.
- **Judi 1^{er} juillet 2021 à 20h 30 Pièce de théâtre « L'AVARE »** d'après Molière, présenté sur le parvis de la Mairie ou à l'Espace 520 Jean-Claude Moulin (en cas d'intempéries), par le collectif du Prélude. Un avare décalé, drôle et inventif pour les CM2, collégiens, ados et adultes.
- **3 et 4 juillet 2021 « Fête des Loups »** avec la traditionnelle vente de brioches et le feu d'artifice. Toute aide de bénévoles sera la bienvenue (prendre contact auprès du secrétariat du Maire)

Mare aux Bourguignons

Monsieur MATT indique que concernant la rétrocession de la Mare aux Bourguignons, initialement prévue en juin 2021, celle-ci n'aura lieu qu'au 31 décembre 2022 car le projet VINCI n'est pas achevé. Une demande a été faite auprès du Président de Cœur d'Essonne Agglomération quant aux différents problèmes de sécurité rencontrés (bassin de rétention, circulation, sécurité...). Il précise que concernant les 4 hectares restant, à ce jour, aucun aménagement n'est prévu sans solution au préalable pour les équipements communaux.

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Monsieur MATT souligne la difficulté d'organisation de celles-ci (dédoublément des bureaux de votes).

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

- Le 30 juin 2021

La séance est levée à 20 heures 10.



Fait à Égly, le 20 mai 2021

Le Maire

Edouard MATT